

ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE DE CHATEAU VILLE VIEILLE

Compte rendu de la réunion du Conseil Syndical Du 07 avril 2022 à la Mairie de Château Ville-Vieille

L'An deux mille vingt-deux, le sept avril, le Conseil Syndical de l'ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE de la Commune de CHÂTEAU-VILLE-VIEILLE, dûment convoqué le 31 mars, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de **Michel MOUTTE**, Président

PRESENTS : MOUTTE MICHEL MASCHIO JEAN-PIERRE, PONCET JEAN-LOUIS, RANDU FRANCK, ALLAIS ANDRE, HUMBERT ROGER, HAUBERT ISABELLE, (SUPPLEANTE DE MONNET CHRISTOPHE),

ABSENT : MARTY PHILIPPE

SECRETARE DE SEANCE : JEAN-PIERRE MASCHIO

MEMBRES EN EXERCICES : 8

Présents : 7

Pouvoirs : 0

ORDRE DU JOUR :

- Demande de subvention aides aux équipements pastoraux collectifs et aux études pour le pastoralisme – Construction cabane pastorale alpage Chalvet et Péas – programme 7.6.2 du PDRR PACA
- Autorisation au président à signer une convention pluriannuelle de pâturage en forêt communale soumis au régime forestier avec le GAEC des Cordeliers
- Questions diverses

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Demande de subvention aides aux équipements pastoraux collectifs et aux études pour le pastoralisme – Construction cabane pastorale alpage Chalvet et Péas – programme 7.6.2 du PDRR PACA

Monsieur le Président informe les Membres du Bureau de l'Association Foncière Pastorale de Château Ville-Vieille de l'état d'avancement du dossier concernant l'amélioration pastorale.

Le projet consiste à l'aménagement de sanitaires des cabanes de Chalvet et de Péas Haut qui en sont dépourvues.

Le montant total du projet s'élève à **31 009** euros TTC

Il propose de présenter ce dossier dans le cadre du Programme de Développement Rural de la région Provence Alpes Côte d'Azur 2014-2020 : Aide aux équipements pastoraux collectifs at aux études pour le pastoralisme : **7.6.2 du PDRR PACA**

Après délibération, le Conseil Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** de présenter ce dossier dans le cadre de demande de subvention en faveur du pastoralisme.
- **ADOpte** le plan de financement prévisionnel suivant :

- | | | |
|-----------------------------|------|-----------------|
| - Tous financeurs confondus | 75% | 23 256.75 €uros |
| - Autofinancement | 25 % | 7 752.25. €uros |
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Président pour signer tous les actes et pièces.

Autorisation au Président de signer une convention pluriannuelle de pâturage en forêt communale soumis au régime forestier avec le Gaec des Cordeliers

Vu l'arrêté préfectoral n° 2007-298-21 du 25 octobre 2007,

Monsieur le Président propose d'établir une convention pluriannuelle de pâturage en forêt communale soumis au régime forestier avec le Gaec des Cordeliers, représenté par Monsieur CLAVEL Lionel sur l'alpage de Sommet Bucher- Gambarel – section N pour une surface de 122 ha au prix de 25€/ha soit pour un montant de 3 050 € / an

Après avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'établir une convention pluriannuelle de pâturage en forêt communale soumis au régime forestier d'une durée de 6 ans à compter du 20 juin 2022 avec le GAEC des Cordeliers représentés par Mr CLAVEL Lionel conformément à la procédure fixée par l'arrêté préfectoral n° 2007-298-21 du 25 octobre 2007 pour le montant ci-dessous :
 - **ALPAGE de Sommet Bucher-Gambarel** **3 050 € / an**
- **AUTORISE** le Président à signer la convention correspondante

Questions diverses :

Demandes de subventions 2022 :

Il avait été prévu (Voir CR du 15/02/22) des demandes de subvention supplémentaires pour les parcs de tri mais malgré plusieurs relances, les groupements de Péas et de Chalvet n'ont pas défini leurs besoins. On s'en tiendra donc à la demande des modules salles de bain objet de la délibération précédente.

Par ailleurs le Conseil Municipal adoptera le 8 avril 2022 deux délibérations concernant :

- La nouvelle cabane de l'Ouragan avec demande de subvention suivant le même programme FAEDER.
- La réalisation du Canal de Péas avec demande de subvention dans le cadre d'un contrat Natura 2000 et EUROPE

Comme annoncé en février.

Travaux 2022 :

Le Président a initié les travaux de mise en place des panneaux photovoltaïques pour le début de la saison 2022 sur l'Ouragan, Chalvet et Col de Péas.

Extension du périmètre de l'AFP :

Le Président a envoyé par mail aux membres du Conseil Syndical, il y a quelques jours le détail des parcelles et de la cartographie concernant l'extension projetée en 2022. Cette extension sera soumise à l'approbation du Conseil Municipal dans les prochaines semaines puis à l'Assemblée Générale à programmer en juin.

Ordre du jour de la prochaine Assemblée Générale :

La date reste à fixer mais l'ordre du jour sera

- Rapport Moral
- Rapport Financier
- Approbation des Comptes
- Approbation Extension AFP

- Questions diverses

Le Conseil Syndical donne son accord à l'unanimité

Relations avec les éleveurs :

Michel Moutte et Jean Pierre Maschio ont rencontré Monsieur Samuel DURAND le 10 Mars dernier et lui ont fait part des remarques formulées sur le Compte Rendu du 15/02/22. Il est convenu de faire une visite sur place en mai pour définir les travaux de réfection du chemin des Eyssarts abimé par le troupeau au cours des années précédentes et les protections minimums par fils à installer pour éviter la dégradation des talus. Samuel DURAND est d'accord pour passer des conventions avec les principaux propriétaires de ce secteur.

La même démarche pour le secteur de la Fontasse sera faite auprès de Lionel CLAVEL

Concernant les Alpagnes de Chalvet et de Péas, le Président indique qu'il adressera prochainement un courrier aux Groupements pour leur demander de confirmer que les contrats de travail avec les bergers ont bien été établis au préalable à l'enmoutage, pour éviter le type d'incident vécu en août 2021, dommageable pour notre image. Le Conseil Syndical donne son accord.

Séance levée à 21 h

Le Président
Michel MOUTTE
ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE
MAIRIE
05350 CHATEAU VILLE VIEILLE